

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE – Téléphone : 03 86 69 04 87

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

Convocations du 12 janvier 2017

Présents : MM. et Mmes GILOT Bernard – CHARLON Emmanuel – DEROUX Jean-Marc – GOUGRY Anne-Marie – GUILLOT Michel – JUNCHAT François – POIRIER Pascal – ROSIER Marie-Evelyne – SCHMITT Jacques – SEDE Samerha

Représentés : Mme CHICON Slajdana (pouvoir donné à M.GILOT)

Absents excusés : Mme LEFIEUX Isabelle – MM. PERRET Georges – POITOU Arnaud

Secrétaire de séance : M. GUILLOT Michel

La séance est ouverte à 18h30.

◆ **Compte rendu de l'étude d'assainissement**

Sur invitation du Maire, M. Poillot (cabinet S.P.E.E.) commente et explicite son rapport de pré-étude daté du 20/10/2016. Le dimensionnement a été établi pour 480 EH (équivalent habitant, calculé par ratio du nombre d'habitants au dernier recensement). Une comparaison est faite entre deux solutions techniques : lits plantés de roseaux (coût estimatif : 700 k€) et lagunage (coût estimatif : 640 k€). Le Service Départemental de l'Eau 58 nous a nettement fait connaître sa préférence pour les roseaux, le procédé de lagunage n'étant plus usité dans la Nièvre depuis plusieurs années. Le principe de la solution lagunaire est à valider avec les services de police de l'eau, étant donné la proximité de la réserve naturelle et l'existence de Natura 2000. Pour poursuivre, le conseil municipal doit se prononcer sur le choix du système, puis déposer le dossier « loi sur l'eau » qui sera transmis à la DDT 58, en tenant compte des aspects financiers, environnementaux, écologiques.

◆ **Informations concernant la Communauté de Communes**

Le Maire indique que lors de la réunion de la CCLVN (Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain) du 24/01/2017, les commissions de travail ont été constituées avec appel au volontariat ; B.Gilot s'est proposé pour la commission des travaux et M.Guillot pour la commission des infrastructures. Concernant les premières délibérations financières destinées à permettre la continuité des actions engagées par le passé, des divergences sont apparues sur certaines subventions apportées aux associations, et sur les compensations attribuées à certaines communes (prélevées sur les budgets des « petites communes »).

Le Maire rappelle également que la compétence « assainissement » sera – par la réglementation – attribuée à la CCLVN en 2020, avec le risque que les emprunts qui pourront avoir été engagés par la commune de Mesves ne soient pas repris par la CCLVN. En conséquence, et en continuité avec le point précédent, le conseil municipal unanime se prononce pour l'obtention d'éléments complémentaires pour le dossier d'assainissement et prendra sa décision de poursuivre ou abandonner le projet d'assainissement.

◆ **Proposition du SIEEEN pour un achat groupé d'énergie**

Par courrier reçu en mairie, le SIEEEN propose aux communes d'adhérer au « groupement de commandes » pour les énergies (gaz naturel, électricité) afin d'obtenir une réduction des dépenses.

Il est précisé que l'adhésion n'implique pas automatiquement le changement des contrats, qui ne seront adoptés qu'en cas de gain pour la commune. Après échange d'arguments, et délibération (11 voix pour, 1 voix contre), le Conseil Municipal mandate le Maire pour :

- Adhérer au « groupement de commandes » tel que décrit par le SIEEEN,
- Signer les contrats d'achat d'énergie qui seront proposés, uniquement dans le cas de gain financier pour la commune.

◆ **Rapport « Socotec »**

Pour respecter la réglementation, la commune a fait réaliser par la Socotec (groupe spécialisé en matière d'inspection et mesure, d'assistance et conseil, de formation et de certification) un contrôle des bâtiments et installations communaux. L'analyse du rapport fait apparaître quatre types de régularisations à apporter : Sécurité Incendie ; Mise en conformité électrique ; Sécurité Gaz ; Panneaux et tableaux d'information.

Certains de ces travaux seront réalisés par les services techniques.

Les coûts globalisés feront l'objet d'une opération spécifique dans le budget d'investissement 2017.

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE – Téléphone : 03 86 69 04 87

◆ Projets 2017

En phase préparatoire à une prochaine réunion de la commission Travaux, et en vue de l'élaboration du budget 2017, le Maire demande à chaque conseiller d'indiquer les investissements qu'il (elle) propose pour l'année 2017. Le Maire indique les projets déjà identifiés : panneaux électoraux (quelques devis déjà reçus), remplacement des fenêtres du secrétariat de mairie (devis reçus), petits ameublements complémentaires (tels que rayonnages).

◆ Commémoration 2017 du « camp américain »

Dans le cadre des actions coordonnées par le Comité Départemental du Centenaire de la Première Guerre Mondiale, la commune de Mesves sur Loire est fortement encouragée à proposer un programme (date, contenu) qui serait en partie subventionné en 2017. En liaison avec Bulcy et son maire M.Homage, il est envisagé la pose d'une stèle commémorative (à un lieu restant à définir). Parmi les autres actions, sont évoquées : une représentation théâtrale sur la guerre 1914-1918, plusieurs expositions (carte postales du camp, maquette, costumes militaires d'époque, délibérations municipales prises pendant la période 1914-1918). Différentes réunions prochaines permettront de finaliser ce projet.

◆ Enfouissement des réseaux

Le Maire indique que les travaux demandés en 2016 et qui vont être réalisés en 2017 coûteront (selon le devis estimatif du 12/01/2017 reçu du SIEEEN) 33.600 € TTC, dont 12.200 € TTC à charge de la commune; cette somme sera inscrite au budget 2017.

Pour la tranche de travaux 2018, la demande de travaux doit être adressée au SIEEEN dès maintenant. Le Maire propose de poursuivre sur la RD907 jusqu'au carrefour avec la rue du Cros des Pierres.

Après échange d'arguments, et délibération à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal mandate le Maire pour proposer au SIEEEN la tranche de travaux 2018.

◆ Matériel informatique de l'école : retour sur son utilité

M.Charpy a présenté au Maire et aux adjoints les différentes fonctions du matériel installé fin 2016, lors d'une séance de classe spécialement conçue pour la circonstance. Selon les propos mêmes de M. Charpy, « *ce matériel permet de travailler collectivement avec les différents logiciels (...) déjà utilisés par l'école ; [c'est] un excellent support d'enseignement.* ».

◆ Questions diverses

- Travaux mairie : le Maire indique que les derniers travaux 2016 de rénovation de la salle du conseil ont entraîné un dépassement de montant du poste d'investissement prévu de 1.200 €. Après échange d'arguments, et délibération à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal valide par anticipation l'inscription de la somme de 1.200 € au budget 2017.
- PMR salle des fêtes : Madame la députée Carrillon-Couvreur nous a fait part de l'attribution sur sa réserve parlementaire de la somme de 6.500 €. Après explications, et délibération à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal valide l'inscription de ce montant au budget 2017.
- Budget CCAS : à la suite du décalage de facturation du colis de Noël 2015, le budget 2016 n'a pas permis d'honorer le règlement du colis de Noël 2016 sur le budget CCAS 2016. Après explication et délibération à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal valide l'augmentation de la ligne de crédit 60623 pour un montant de 350 €.
- Don de l'association « Red Dog » : cette association a adressé à la commune un chèque de 100 € en gratitude du prêt qui lui a été fait de l'étang à l'occasion de sa concentration « Hivernale Motos » des 14 et 15 janvier 2017. Après délibération à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal valide par anticipation ce don pour l'inscrire au budget 2017, et faire procéder à l'encaissement du chèque.
- Salle polyvalente : le Maire demande à l'équipe municipale de finaliser le questionnaire qui sera adressé aux habitants de la commune. Ce questionnaire sera joint au prochain bulletin « Le P'tit Mesverois ».
- Recherche de fuites d'eau : au titre de la dernière année de la convention passée avec le Conseil Départemental pour la recherche de fuites d'eau dans le réseau d'alimentation, le Maire a fait procéder à un contrôle le 02/01/2017. Il en ressort qu'aucune fuite n'a été localisée. Par ailleurs, il ressort également que le taux de rendement primaire est de 66,7%, le meilleur depuis 2009. Pour mémoire, le rendement primaire s'obtient par le ratio « volume facturé / volume acheté » ; la différence s'explique par la consommation propre de la commune (non facturée) et les éventuelles

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE – Téléphone : 03 86 69 04 87

fuites. Il sera envisagé en 2017 l'installation de compteurs complémentaires (par tronçons et/ou lieux d'utilisation communaux) et le remplacement de certains compteurs particuliers.

- Conflit de voisinage sur le chemin d'exploitation n°26 : à la suite d'une plainte collective de plusieurs riverains reçue en mairie, la médiatrice départementale a organisé une rencontre en présence du Maire et des parties en conflit ; des éléments notariaux complémentaires sont attendus très prochainement. Le Conseil Municipal, après avoir reçu toutes les explications et informations nécessaires, et après délibération unanime (12 voix pour), donne mandat au Maire pour donner toute suite possible juridiquement au traitement adéquat pour la résolution de ce conflit de voisinage.
- Subventions pour l'APC : le dossier instruit par La Poste a été validé en première instance ; la confirmation définitive doit nous être transmise prochainement, ainsi que la réponse pour le solde de la subvention DETR.
- Location de l'étang des Charmilles : lors de son assemblée générale du 20/01/2017, la société de pêche « L'Ablette » a confirmé vouloir reconduire le bail de location pour les années à venir, et de fait démenti les rumeurs contradictoires. Une action pédagogique d'initiation et de découverte est envisagée avec l'école de Mesves.
- Haies non taillées : une haie non taillée gêne le stationnement et la circulation des véhicules rue des Charmilles ; une mise en demeure sera adressée par le Maire pour mise en conformité de la haie sur le domaine public.
- Course cycliste annuelle : le Grand Prix de la Nièvre sera organisé par la municipalité et la FFC (Fédération Française de Cyclisme), il aura lieu le 8 mai 2017.
- Calendrier des manifestations (hors associations) : certaines dates restant à confirmer avec les intervenants, le calendrier sera diffusé dans « Le P'tit Mesverois » et sera prochainement en ligne sur le site internet de la commune

La séance est levée à 22h00.